

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

iT.21 flexdose

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale:

iT.21 flexdose

Identifiant unique de formulation (UFI):

1S5T-Y637-FEJ9-W06M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Réservé à un usage professionnel et industriel.

Utilisations déconseillées :

Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:

i-hygienic B.V.

Lenteweg 15

7532 RV Enschede

Nederland

+31534282860

Courriel:

info@hygeniq.com

Révision:

03/04/2026

Version de la fiche de données de sécurité:

5.0

Date de la précédente édition:

03/04/2026 (5.0)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Voir la rubrique 4 concernant les premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Acute 1; H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 3; H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention(s) de danger:

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Provoque de graves lésions des yeux. (H318)

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H410)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

Sans objet.

Précautions:

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation. (P264)

Éviter le rejet dans l'environnement. (P273)

Porter un équipement de protection des yeux/ des gants de protection/des vêtements de protection. (P280)

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P305+P351+P338)

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310)

Stockage:

Sans objet.

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Substances dangereuses:

Alcohols, C12-18, ethoxylated

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides

2-methylisothiazol-3(2H)-one

Autre étiquetage:

UFI : 1S5T-Y637-FEJ9-W06M

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents (applicable aux emballages de détergents vendus au grand public):

≥ 30%

· Agents de surface non ioniques

≥15% - <30%

· Savon

< 5%

· Agent de conservation (METHYLISOTHIAZOLINONE)

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Fatty acids, coco, potassium salts	N° CAS : 61789-30-8 N° CE: 263-049-9 REACH: N° index :	25-40%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[19]
Alcohols, C12-18, ethoxylated	N° CAS : 68213-23-0 N° CE: 500-201-8 REACH: 01-2119489387-20-XXXX N° index :	25-40%	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 3, H412	[19]
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	N° CAS : 68891-38-3 N° CE: 500-234-8 REACH: 01-2119488639-16-XXXX N° index :	3-5%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 (C ≥ 10.0%) Eye Irrit. 2, H319 (5.0% ≤ C < 10.0%)	[19]
D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides	N° CAS : 110615-47-9 N° CE: 600-975-8 REACH: 01-2119489418-23-XXXX N° index :	3-5%	Skin Irrit. 2, H315 (C > 30.0%) Eye Dam. 1, H318 (12.0% < C ≤ 30.0%)	[19]
Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate	N° CAS : 51981-21-6 N° CE: 257-573-7 REACH: 01-2119493601-38-XXXX N° index :	3-5%		
2-methylisothiazol-3(2H)-one	N° CAS : 2682-20-4 N° CE: 220-239-6 REACH: 01-2120764690-50-XXXX N° index : 613-326-00-9	<0.01%	EUH071 Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317 (C ≥ 0.0015%) Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 2, H330 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/eau savonneuse.

Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel:

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau ou solution saline (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion:

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande.

Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO_x)

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

Éviter le contact direct avec le produit.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Conditions de stockage:

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

2-methylisothiazol-3(2H)-one

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme - population globale	Inhalation	0.043 mg/m ³
Effets locaux à court terme - Travailleurs	Inhalation	0.043 mg/m ³
Effets locaux à long terme - population globale	Inhalation	0.021 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	0.021 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - population globale	Orale	0.053 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	0.027 mg/kg/jour

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à long terme - population globale	Cutanée	79 µg/cm ²
Effets locaux à long terme - population globale	Cutanée	79 µg/cm ²
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Cutanée	132 µg/cm ²
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Cutanée	132 µg/cm ²
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	2,500 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1650 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	5,830 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	2750 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	87.1 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	52 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	411 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	175 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	25 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	15 mg/kg/jour
	Par l'oeil	
Effets locaux à court terme - population globale	Par l'oeil	

Alcohols, C12-18, ethoxylated

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	1250 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	2080 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	87 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	294 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	25 mg/kg/jour

D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	357000 mg/kg
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	357,000 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	595000 mg/kg
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	595,000 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	124 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	124 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	420 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	420 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	35,7 mg/kg
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	35.7 mg/kg/jour

Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Cutanée	7,500 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Cutanée	15,000 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	1.8 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - Travailleurs	Inhalation	7.3 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Orale	1.5 mg/kg/jour

PNEC

2-methylisothiazol-3(2H)-one

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		3.39 µg/L
Eau douce		3.39 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		3.39 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		0.23 mg/L
Rejets intermittents (eau de marines)		3.39 µg/L
Sol		0.047 mg/kg

Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		0.013 mg/L
Eau de mer		0.024 mg/L
Eau de mer		0.0129 mg/L
Eau douce		0.129 mg/L
Eau douce		0.24 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		0.71 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 g/L
Installation de traitement des eaux usées		10 g/L
Rejets intermittents (eau de marines)		0.071 mg/L
Sédiments en eau de marines		0.483 mg/kg

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Sédiments en eau de marines		0.092 mg/kg
Sédiments en eau de marines		0.545 mg/kg TG
Sédiments en eau douce		4.835 mg/kg
Sédiments en eau douce		0.917 mg/kg
Sédiments en eau douce		5.45 mg/kg TG
Sol		7.5 mg/kg
Sol		7.5 mg/kg
Sol		0.946 mg/kg TG

Alcohols, C12-18, ethoxylated

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		48 µg/L
Eau douce		48 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		4.1 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		10 g/L
Sédiments en eau de marines		292 mg/kg
Sédiments en eau douce		292 mg/kg
Sol		1 mg/kg

D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
		0.0295 mg/L
Eau de mer		0,018 mg/L
Eau de mer		0.018 mg/L
Eau douce		0,176 mg/L
Eau douce		0.176 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		0.029 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		5000 mg/L
Installation de traitement des eaux usées		5,000 mg/L
Prédateurs		111.11 mg/kg
Sédiments en eau de marines		0,065 mg/kg
Sédiments en eau de marines		0.065 mg/kg
Sédiments en eau douce		1,516 mg/kg
Sédiments en eau douce		1.516 mg/kg
Sol		0,654 mg/kg
Sol		0.654 mg/kg

Tetrasodium N,N-bis(carboxylatomethyl)-L-glutamate

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de mer		0.945 mg/L
Eau douce		9.45 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		0.953 mg/L

Installation de traitement des eaux usées		41.2 mg/L
Prédateurs		67 mg/kg
Rejets intermittents (eau de marines)		0.095 mg/L
Sédiments en eau de marines		0.412 mg/kg
Sédiments en eau douce		4.12 mg/kg
Sol		0.5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques:

S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles.
Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités:

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				

Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail dédiés	-	-	

Protection des mains:

Situation de travail	Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
En cas d'exposition prolongée ou de concentration élevée	Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN16523-1, EN388	

Situation de travail	Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
En cas d'exposition de courte durée ou de faible concentration	Caoutchouc nitrile	1,5	> 30	EN374-2, EN16523-1, EN388	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:

Liquide

Couleur:

Blanc

Odeur / Seuil olfactif (ppm):

Caractéristique

pH:

8.5

Densité (g/cm³):

1,05 (20 °C)

Viscosité cinématique:

Aucune information disponible.

Caractéristiques des particules:

Ne s'applique pas aux liquides.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):

Ne s'applique pas aux liquides.

Point d'ébullition (°C):

100

Pression de vapeur:

Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative :

Aucune information disponible.

Température de décomposition (°C):

Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Aucune information disponible.

Inflammabilité (°C):

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation (°C):

Aucune information disponible.

Limite d'explosivité (% v/v):

Aucune information disponible.

Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Complètement soluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):

Aucune information disponible.

Solubilité dans la graisse (g/L):

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Orale
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kg

Produit/composant	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
-------------------	---

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Méthode d'essai : OCDE 402
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : >2000 mg/kg

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Espèce : Rat, mâle/femelle
Voie d'exposition : Orale
Test : DL50
Valeur : 4100 mg/kg

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Méthode d'essai : OCDE 401
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Orale
Test : DL50
Valeur : >5000 mg/kg

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Méthode d'essai : OCDE 402
Espèce : Lapin
Voie d'exposition : Cutanée
Test : DL50
Valeur : > 5000 mg/kg

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Espèce : Rat
Voie d'exposition : Inhalation
Test : DL50
Valeur : 1193 mg/kg

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant : iT.21 flexdose
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 404
Espèce : Lapin
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Méthode d'essai : OCDE 404
Espèce : Lapin
Valeur : Effets nocifs observés (Irritant)

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant : iT.21 flexdose
Valeur : Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 405
Espèce : Lapin

Valeur : Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Méthode d'essai : OCDE 405
Espèce : Lapin
Valeur : Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Espèce : Cochon d'Inde
Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 406
Espèce : Lapin
Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Méthode d'essai : OCDE 406
Espèce : Cochon d'Inde
Valeur : Aucun effet nocif observé (pas sensibilisant)

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai : OCDE 429
Espèce : Souris
Valeur : Effets nocifs observés (sensibilisant)

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai : OCDE 406
Espèce : Cochon d'Inde
Valeur : Effets nocifs observés (sensibilisant)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant : Fatty acids, coco, potassium salts
Méthode d'essai : OCDE 476
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 471
Espèce : Bactéries
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Conclusion : Aucun danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Le produit contient des substances qui causent de graves lésions oculaires. Le contact avec ces substances peut provoquer des effets irréversibles sur les yeux / des lésions oculaires graves.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

Aucune connue.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues
Durée : 72 heures
Test : CSEO
Valeur : 0.95 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 203
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : 7.1 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 202
Espèce : Daphnie
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 7.4 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues
Durée : 72 heures
Test : CE50
Valeur : 27.7 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 203
Espèce : Poisson
Durée : 96 heures
Test : CL50
Valeur : >1 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : DIN 38412
Espèce : Andere waterorganismen, Pseudomonas putida
Durée : 16 heures
Test : CE50
Valeur : > 10000 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 204
Espèce : Poisson, Oncorhynchus mykiss
Durée : 28 jours
Test : CSEO
Valeur : 0,2 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Desmodesmus subspicatus
Durée : 72 heures
Test : CSEO
Valeur : 0,95 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Durée : 72 heures
Test : CE50
Valeur : 4,4 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 210
Espèce : Poisson, Pimephales promelas
Durée : 28 jours
Test : EC10
Valeur : 1,7 mg/L

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Méthode d'essai : OCDE 211
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Milieu environnemental : Eau
Durée : 21 jours
Test : CSEO
Valeur : >1,19 mg/L

Produit/composant	D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Méthode d'essai :	OCDE 203
Espèce :	Poisson, Brachydanio rerio
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	> 1 - < 10 mg/L

Produit/composant	D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Espèce :	Daphnia magna
Milieu environnemental :	Eau
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	> 10 - < 100 mg/L

Produit/composant	D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Méthode d'essai :	OCDE 201
Espèce :	Desmodesmus subspicatus
Milieu environnemental :	Eau
Durée :	72 heures
Test :	CE50
Valeur :	> 10 - < 100 mg/L

Produit/composant	D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Méthode d'essai :	DIN 38412
Espèce :	Pseudomonas putida
Milieu environnemental :	Installation à boue activé
Durée :	16 hours
Test :	EC0
Valeur :	> 100 mg/L

Produit/composant	D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Méthode d'essai :	OCDE 204
Espèce :	Poisson, Brachydanio rerio
Durée :	28 jours
Test :	CSEO
Valeur :	> 1 mg/L

Produit/composant	D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Méthode d'essai :	OCDE 202
Espèce :	Daphnia magna
Milieu environnemental :	Eau
Durée :	21 jours
Test :	EC10
Valeur :	> 1 mg/L

Produit/composant	2-methylisothiazol-3(2H)-one
Espèce :	Poisson, Oncorhynchus mykiss
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	2,15 mg/L

Produit/composant	2-methylisothiazol-3(2H)-one
Espèce :	Daphnia magna
Durée :	48 heures
Test :	CE50

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Valeur : 2,9 mg/L

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai : OCDE 202
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Milieu environnemental : Eau douce
Durée : 48 heures
Test : CE50
Valeur : 0.934 mg/L

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Espèce : Andere waterorganismen
Milieu environnemental : Eau de mer
Durée : 48 heures
Test : CL50
Valeur : 2,98 mg/L

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Milieu environnemental : Eau
Durée : 72 heures
Test : ErC50
Valeur : 0.103 mg/L

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Algues, Pseudokirchneriella subcapitata
Milieu environnemental : Eau
Durée : 72 heures
Test : CSEO
Valeur : 0.05 mg/L

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Crustacés, Skeletonema costatum
Milieu environnemental : Eau de mer
Durée : 72 heures
Test : ErC50
Valeur : 0.072 mg/L

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai : OCDE 201
Espèce : Crustacés, Skeletonema costatum
Milieu environnemental : Eau de mer
Durée : 72 heures
Test : CSEO
Valeur : 0.072 mg/L

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai : OCDE 210
Espèce : Poisson, Oncorhynchus mykiss
Test : CSEO
Valeur : 4,93 mg/L

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one

Méthode d'essai : OCDE 210
Espèce : Poisson, Pimephales promelas
Test : CSEO
Valeur : 2.1 mg/L

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
Méthode d'essai : OCDE 211
Espèce : Daphnie, Daphnia magna
Durée : 21 jours
Test : CSEO
Valeur : 0.0442 mg/L

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Durée : 14 jours
Valeur : 100 %
Conclusion : Biodégradabilité facile
Test : OCDE 301 B

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Durée : 28 jours
Valeur : 77 %
Conclusion : Biodégradabilité facile
Test : OCDE 301 D

Produit/composant : Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts
Durée : 28 jours
Valeur : 100 %
Conclusion : Biodégradabilité facile
Test : OCDE 301 A

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Conclusion : Biodégradabilité facile

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant : D-Glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides
Conclusion : Il n'est pas prévu de bioaccumulation

Produit/composant : 2-methylisothiazol-3(2H)-one
LogKow : -0.486
Conclusion : Aucun potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit/composant : iT.21 flexdose

Conclusion : Aucun effet nocif observé

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Le produit contient des substances écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.
Le produit contient des substances qui peuvent avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit est couvert par la réglementation sur les déchets dangereux. (*)

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

HP 14 - Écotoxique

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED:

20 01 29* Détergents contenant des substances dangereuses

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR/A DN/RID	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées:

E1 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT, quantité seuil (Colonne 2) : 100 tonnes / (Colonne 3) : 200 tonnes

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents:

≥ 30%

· Agents de surface non ioniques

≥15% - <30%

· Savon

< 5%

· Agent de conservation (METHYLISOTHIAZOLINONE)

Autre:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Sources:

Ordonnance n° 2001-174 du 22 février 2001 relative à la transposition de la directive 94/33/CE du Conseil du 22 juin 1994 relative à la protection des jeunes au travail.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Décret n° 2014-284 du 3 mars 2014 modifiant le titre Ier du livre V du code de l'environnement.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

EUH071, Corrosif pour les voies respiratoires.

H301, Toxique en cas d'ingestion.

H311, Toxique par contact cutané.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H330, Mortel par inhalation.

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EC = Concentration efficace
ED = Dose efficace
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL = Chargement efficace
ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
HP = Code de propriété de danger
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IC = Concentration inhibitrice maximale X
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LC = Concentration létale
LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains
LD = Dose létale
LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé
LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé
LOEC = Concentration minimale pour un effet observé
LL = Chargement léthal
LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique-eau
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
LT = temps léthal
M = Pour le facteur de multiplication
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé
NOAEL = Dose sans effet nocif observé
NOEC = Concentration sans effet observé
NOELR = Taux de chargement sans effet observable
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scénario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Validé par

Quality & Compliance

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr